

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Non aux 41 ans !

- Offensive socialiste -

Date de mise en ligne : mercredi 6 février 2008

Démocratie & Socialisme

La première attaque d'envergure contre les retraites est à l'initiative du gouvernement Balladur de 1993. En effet, la scélérate « loi Balladur 1993 » institue pour les salariés du privé l'allongement de la durée de cotisation et la modification du calcul des pensions retraites.

Pour le privé, la durée de cotisation nécessaire pour une retraite à taux plein passe de 37,5 à 40 annuités. Ainsi, ce ne sont plus les 10 meilleures années de références mais les 25 meilleures années qui sont prises en compte pour le calcul des pensions retraites. Il en va de l'abaissement programmé des pensions de retraites.

C'est une « double peine » pour tous les salariés, mais la réforme Balladur va encore plus loin pour le calcul de la retraite : indexation des salaires portés au compte, indexation des retraites sur les prix se traduira par une baisse de 12 point du taux de remplacement en 2020, de 20 point en 2030. L'indexation sur les prix et non sur les salaires signifie que les retraités n'ont pas le droit de participer au partage des gains de productivités réalisés chaque année par les entreprises.

Continuant sur sa lancée destructrice, la droite revient à la charge en 2003 avec la « loi Fillon » en 2003 qui s'en prend une fois de plus aux salariés du privé, sans épargner les fonctionnaires. Le procédé et la méthode, pour faire passer la pilule sont la même : opposer les salariés du privé à ceux du public et diviser pour mieux imposer. C'est ainsi que les fonctionnaires concernés par cette loi devront cotiser 40 annuités, comme les salariés du privé pour prétendre à une retraite à taux plein. Ce n'est que l'envers du décor, car le contenu de la loi Fillon, par des nouveaux modes de calcul de décote et de sur cote frappe de plein fouet les retraités actuels et celles et ceux qui vont la prendre dans les années à venir.

L'offensive sans ménagement se répète en 2007 avec Sarkozy nouvellement élu Président. Dès le début de son mandat, il prépare une loi contre les régimes spéciaux (SNCF, EDF-GDF, RATP, Banque de France, clercs de notaires...) sous prétexte d'équité : il ne fait en fait qu'aligner tous les régimes de retraites « vers le bas ». Le gouvernement Fillon, avec le truchement du Medef, augmente la durée de cotisation des agents affiliés aux régimes spéciaux à 40 annuités au lieu de 37,5 initialement pour prétendre à une retraite pleine. Alors qu'on ne le dit jamais dans les journaux et médias : si les agents bénéficiant de régimes spéciaux peuvent prendre leur retraite avant les autres, c'est parce qu'ils cotisent plus ; ces salariés cotisent à hauteur de 36% de cotisation retraite, quand un salarié du privé cotise 26%. Il n'y a là pas d'inégalité. En somme, les réformes « Balladur Fillon » sont parmi les plus dures d'Europe sur la question des retraites. Voilà comment l'amputation et la baisse des pensions retraites sont officialisées d'une manière extrêmement sévère pour tous les salariés.

C'est un trompe l'oeil de faire croire que pour sauver nos régimes de retraites il faille reculer l'âge de départ, alors que la durée moyenne de cotisation est de 37,5 annuités pour tous les salariés. Dans ce cas, peut-on penser que tout salarié travaillera 41 voir 42 ans, condition pour toucher une retraite à taux plein ? Comme ce ne sera pas le cas, les pensions baisseront de manière mécanique et importante.

Pourtant des solutions existent et la meilleure pour garantir et maintenir les retraites à 60 ans et la durée de cotisations à 37,5 annuités pour tous, et avant pour celles et ceux qui travaillent dans des métiers pénibles, c'est de reprendre les 10% de valeur ajoutée aux profits, pour les redonner aux salaires. Les 10% par an, représentent 160 milliards d'euros, largement de quoi financer nos retraites à 60 ans.

Notre parti devrait prendre de la graine, comme il s'y était engagé dans « le Projet Socialiste Pour la France » : En poursuivant la réforme « Balladur » de 1993, la loi « Fillon » de 2003 a programmé l'abaissement du niveau des retraites et n'en garantit même pas le financement. La retraite à 60 ans doit demeurer un droit.

Non aux 41 ans !

Il nous appartient désormais de tenir nos engagements, de défendre et de rassurer tous les salariés et tous les jeunes. Salariés du privé et fonctionnaires même combat : le mot d'ordre des socialistes doit être « Non aux 41 ans et plus, Oui à la retraite à 60 ans et à 37,5 annuités POUR TOUS ».

Tunjaï Cilgi, Animateur Fédéral MJS 64